

# La Gazette du Patrimoine



## Les objets disparus de l'Elysée

📅 22/03/2021 09:11



Marine Le Bihan est avocat au barreau de Paris depuis 2013. Formée au droit, à l'économie et à l'histoire de l'art, elle exerce au sein du cabinet d'affaires MAPG Avocats dont elle développe la pratique en droit du marché de l'art et du patrimoine.

Elle intervient ainsi aux côtés des acteurs du monde de l'art tant pour les conseiller dans leurs projets que pour les défendre en justice.

La Présidence de la République, ce sont 77.370 tapis, meubles, pendules, déposés à des fins de décorations ou usuelles par différentes institutions (le Centre national des arts plastiques, la Manufacture nationale de Sèvres, le Mobilier national, le Service des musées de France, le Musée national de la marine ou le Service historique de la Défense), dans diverses résidences (le palais de l'Elysée bien sûr, mais également trois bâtiments de la rue de l'Elysée, l'hôtel de Marigny, le palais de l'Alma, le pavillon de la Lanterne et le fort de Brégançon).

[April 2021](#)  
[March 2021](#)  
[February 2021](#)  
[January 2021](#)  
[December 2020](#)  
[November 2020](#)  
[October 2020](#)  
[September 2020](#)  
[August 2020](#)  
[July 2020](#)  
[June 2020](#)  
[May 2020](#)  
[April 2020](#)  
[March 2020](#)  
[February 2020](#)  
[January 2020](#)

French  Baroudeur



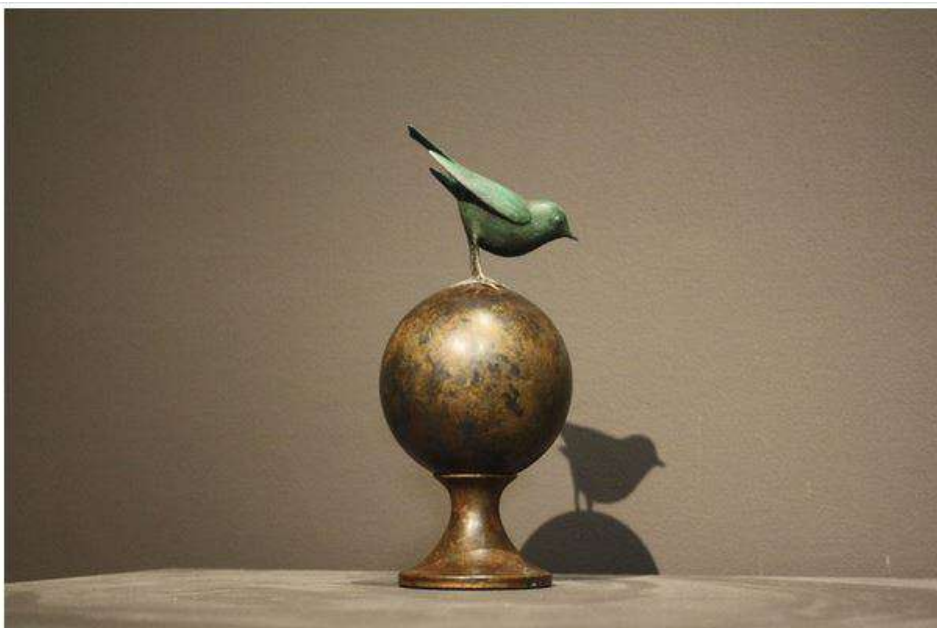
Mais ce sont aussi, selon la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA), 57.165 biens recherchés depuis le XIXe siècle, parmi lesquels l'Oiseau bleu de François-Xavier Lalanne ou une chaise Empire Jacob-Desmalter en acajou verni. Soit un taux de disparition de 73,82 %.



**CAPAROL**

PEINTURE D'EXPERT





Alertée de cette inquiétante disparition du patrimoine mobilier mis à la disposition de la présidence de la République, la Ministre de la Culture était interrogée par la députée Marie-France Lorho sur les mesures mises en place par le gouvernement pour éviter les dilapidations et appropriations frauduleuses et pour retrouver les biens volatilisés.

Dans une réponse publiée au *Journal Officiel* le 16 février 2021, la Ministre de la Culture a tenu à rappeler que 92% des dépôts manquants correspondaient à des pièces de services de table fournies par la Manufacture de Sèvres et qui ont fini brisées. C'est ainsi plus de 1,6 tonne de porcelaines qui a été retournée par la présidence à la Manufacture de Sèvres entre 1960 et 2009.

Soutenez  
*La Gazette du Patrimoine*







Quant aux moyens déployés par le gouvernement, ils se déclinent suivant plusieurs axes :

- les opérations de récolement, en plein essor
- l'arrêt des dépôts de biens dont les conditions de conservation sont insuffisantes
- la multiplication des plaintes et signalements visant les biens manquants

**SPONSORS  
AFFICHEZ-VOUS  
ICI !**

[contact@lagazettedupatrimoine.fr](mailto:contact@lagazettedupatrimoine.fr)



Néanmoins, selon la synthèse publiée par la CRDOA le 19 juillet 2019, seulement 15 biens ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et, sur 57.165 biens recherchés, ce sont 56.211 biens pour lesquelles les suites doivent encore être déterminées.

Faut-il s'en réjouir, la CRDOA rapporte que le taux de disparition « se compare favorablement » avec celui des autres grandes institutions telles que les services du Premier ministre, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État ou encore le ministère de la Justice...



## 15ème législature

Question N° : 22114	De Mme Marie-France Lorho ( Non inscrit - Vaucluse )	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse > Les objets disparus de l'Élysée	Analyse > Les objets disparus de l'Élysée.
Question publiée au JO le : 30/07/2019 Réponse publiée au JO le : 16/02/2021 page : 1388 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

### Texte de la question

Mme Marie-France Lorho attire l'attention de M. le ministre de la culture sur l'inquiétante disparition du patrimoine mobilier mis à la disposition de la présidence. Dans une précédente question en date du 18 juin 2019, à ce jour restée sans réponse, Mme la députée interrogeait M. le ministre sur la traçabilité des dépôts d'œuvres d'art du patrimoine français. Cette question se pose avec une urgence toute particulière, spécialement lorsque l'on constate que le patrimoine laissé en dépôt, par les Français, aux mains de ses administrateurs fait l'objet d'une dilapidation, voire d'une attribution frauduleuse de la part de ceux qui sont aux responsabilités. L'Oiseau bleu de François-Xavier Lalanne, la paire de chenets Directoire en cuivre ou encore la chaise Empire Jacob-Desmalter font partie de ce patrimoine remarquable et pourtant aujourd'hui, restent introuvables. L'Élysée, c'est 80 000 tapis, meubles, pendules, déposés à des fins de décorations ou usuelles. La commission de récolement des dépôts et œuvre d'art (CRDOA) a réalisé une synthèse portant sur les résidences de la présidence de la République. Après avoir passé au crible tous les inventaires des dépôts à la présidence depuis le XIXe siècle, et après les avoir mis en contradiction avec ce qui se trouve réellement dans les pièces et les placards, la commission a abouti au chiffre trop élevé de 57 165 biens recherchés. Cela concerne huit sites dont le palais de l'Élysée, ses annexes mais aussi le fort de Brégançon ou la Lanterne dans les Yvelines. Lorsque la manufacture de Sèvres repère une partie de la vaisselle fournie à l'Élysée en vente sur un site de vente en ligne, on ne peut que se poser des questions sur la façon dont est traitée la propriété du peuple français. De nouvelles pièces ayant été commandées il lui semble urgent que soient mises en places des procédures veillant à la conservation de ce patrimoine. Jusqu'en 2017 aucun inventaire rigoureux n'était disponible. Une telle situation n'est pas normale. Si l'Élysée a déposé pas moins de 81 plaintes depuis 2012, selon la CRDOA, la présidence de la République serait trop lente à saisir la police en cas de disparition, les procédures étant très lourdes. Cela laisse le recel se faire en toute impunité. La question qui se pose est donc celle de savoir, d'une part, où sont les œuvres qui manquent à l'appel et où en sont les procédures visant à les retrouver, et, d'autre part, quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour éviter que ne surviennent de telles disparitions, et, si par extraordinaire cela venait à se produire malgré tout, comment améliorer les procédures pour les rendre plus efficaces.

### Texte de la réponse

Le volume des biens manquants doit être relativisé, comme ne manque pas de le souligner la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) dans son rapport. En effet, les dépôts manquants à l'Élysée, dont le volume impacte très fortement le taux global de biens recherchés, correspondent pour 92 % à des pièces de services

Le volume des biens manquants doit être relativisé, comme ne manque pas de le souligner la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) dans son rapport. En effet, les dépôts manquants à l'Élysée, dont le volume impacte très fortement le taux global de biens recherchés, correspondent pour 92 % à des pièces de services

<http://questions.assemblee-nationale.fr/questions/detai/15/QE/22114>



de table livrées pour la plupart très anciennement par la Manufacture de Sèvres et dont la fragilité a souvent conduit à des casses, qui ne font pas toujours l'objet d'une documentation. Par vagues, entre 1960 et 2009, la Présidence a retourné à la Manufacture de Sèvres plus de 1,6 tonne de porcelaines qu'il n'est malheureusement pas possible de dénombrer précisément. Pour s'en tenir à la seule période 1980-2017, sur 5 576 dépôts, le nombre de non localisés ne s'élève plus qu'à 570, soit un peu plus de 10 %. Cette tendance, observable chez tous les dépositaires, est à mettre en relation avec l'essor des opérations de récolement, largement portées par le ministère de la culture. Ces dernières constituent désormais une opération permanente pour les institutions déposantes (décennale pour les musées nationaux, quinquennale pour le Mobilier national), qui ont su mettre en place, depuis vingt ans, sous l'égide de la CRDOA, une méthodologie rigoureuse et efficace. Le récolement permet ainsi, à échéances régulières, de faire le point sur les biens manquants (biens réapparus ou, inversement, nouvelles disparitions). Il doit cependant être poursuivi sur la durée, ce qui est la seule manière de contribuer à réduire les disparitions d'œuvres. Les déposants veillent par ailleurs régulièrement à mettre fin au dépôt des biens dont ils estiment que les conditions de conservation ou de sûreté ne sont pas satisfaisantes. Ils doivent déposer plainte lorsqu'une disparition est suspectée ou établie, ou signaler sur leurs sites internet respectifs, ou sur celui du ministère de la culture, les biens manquants : en effet, leur signalisation permet aux différents acteurs du marché de l'art, comme aux responsables des collections, d'en assurer une veille ; elle permet surtout aux propriétaires de faire valoir leurs droits en cas de réapparition de ces acquisitions. Ce signalement, alternatif à des dépôts de plainte systématiques (dont le nombre s'élève à 2 036), permet d'éviter d'encombrer les tribunaux de plaintes insuffisamment documentées (notamment pour les biens très anciens, dont on ne dispose pas de photographie) ou concernant des objets sans valeur marchande issus de collectes ethnographiques ou archéologiques et souvent disparus depuis longtemps. S'agissant des dépôts placés sous la responsabilité du ministère de la culture, le catalogue collectif des musées de France en ligne, Joconde, permet de signaler – et de rechercher – les biens manquants, conformément aux préconisations de la note-circulaire du 4 mai 2016 relative aux opérations de post récolement. Le moteur de recherche Collections (<http://www.culture.fr/Ressources/Moteur-Collections>) a par ailleurs vocation à recueillir l'ensemble des notices des biens culturels manquants appartenant aux autres institutions du ministère.